

Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal des Baous

Comité de pilotage 1 – 17 janvier 2023 - Vence

Compte rendu

Présents :

Régis Lebigre, Maire de Vence

Eric Mele, Président du PNR des Préalpes d'Azur, Maire de Gourdon

AUTRES ELUS PRESENTS CF Feuille de présence

Nicolas Chazez – Vence/SIVOM, DGS

Isabelle Bonnet-Piron – Vence, chargée de mission

Elisabeth Gallien – PNR des Préalpes d'Azur, Directrice

Mohamed Benaissa – Saint-Jeannet, DGS

Kevin Peacock – CASA, chargé de mission Natura 2000

Caroline Giorgi – PNR des Préalpes d'Azur, chargée de mission agriculture

Excusés :

Ordre du jour

1. Rappels : le POPI, une Charte, un plan d'action..... 1
2. Convention de coopération public-public entre le SIVOM et le PNR des Préalpes d'Azur 1
3. Proposition de priorisation des actions pour 2023..... 2
4. Stages 2023 6
5. Compositions du COPIL et du COTEC 7

1. Rappels : le POPI, une Charte, un plan d'action

Un rappel du contexte de la démarche POPI ainsi que des éléments présents dans la Charte et le plan d'action sont présentés. Les documents sont distribués en salle et peuvent être renvoyés par mail sur demande au SIVOM du Pays de Vence ou au PNR.

2. Convention de coopération public-public entre le SIVOM et le PNR des Préalpes d'Azur

Une convention de coopération a été signée en février 2022 pour un appui de l'Ingénierie PNR au SIVOM du Pays de Vence et communes du POPI des Baous dans la réalisation et le suivi du plan d'action.

Cette convention permet notamment une contrepartie financière de certains moyens humains dédiés à l'animation du POPI, étant entendu que le Parc porte un certain niveau d'action ici comme ailleurs sur le Parc pour certains des thèmes du POPI.

3. Proposition de priorisation des actions pour 2023

Lors du comité technique de mai 2022, la présidente du POPI, le CERPAM, le PNR et le SIVOM ont proposé au COTEC 4 actions ou groupes d'actions à lancer en 2022.

Ces actions sont proposées au comité de pilotage. Un tableau sera créé pour permettre de suivre l'avancée des actions et de recenser aussi les projets des partenaires pouvant s'inscrire dans le plan d'action du POPI.

- a. Actions 12 et 13 : « Assurer l'échange des coordonnées éleveurs/chasseurs (annuaire) » et « Prévoir des échanges annuels entre éleveurs et sociétés de chasse [etc.] »

Lors du diagnostic il s'est avéré que les espaces où la cohabitation entre éleveurs et chasseurs se passent le mieux sont ceux où les acteurs se connaissent et échangent entre eux. Aussi il est proposé de mettre en place un temps d'échange entre les 2 partis pour faire se rencontrer les éleveurs et chasseurs qui ne se connaissent pas et pouvoir désamorcer en amont des potentiels conflits.

Modalités d'actions :

- Organiser une rencontre entre éleveurs, chasseurs et structures techniques thématiques
- Dans le cadre de ses missions le PNR a prévu de reprendre contact avec la fédération de chasse ce printemps. Il ajoutera ce point à l'ordre du jour. Cela pourra être l'occasion de lancer des actions à partir de la mi-octobre (les ambassadeurs sont mobilisés prioritairement sur les sites sensibles touristiques d'ici là).

Partenaires à associer :

- DDTM06 (mission chasse), Fédération de chasse, sociétés de chasse locales et lieutenants de l'ouvèterie locaux, OFB (pour le suivi des populations de faune sauvage), ambassadeurs du PNR
- Préfecture : En amont du lancement des actions le SIVOM et le PNR préparent un courrier co-signé à la Préfecture pour s'assurer des bons interlocuteurs à inviter

Fait en 2022 :

Dans le cadre de ses actions sur les patrimoines naturels, l'agriculture et le tourisme notamment, le PNR souhaite se rapprocher de la Fédération de Chasse et s'accorder sur des grands principes de coopération. Les premières discussions ont abouti à la conclusion que pour mobiliser au mieux les services de la fédération de chasse il est préférable de cibler les sujets à aborder ou les secteurs et de ne pas les solliciter pour des réunions trop générales.

Discussion du COPIL :

Serge Maurel (éleveur et chasseur) précise qu'il constate peu de problèmes entre chasseurs et éleveurs.

Le sujet de l'impact des chiens de protection sur la faune sauvage est soulevé.

La Fédération de Chasse mène des études sur la faune sauvage (notamment la perdrix rouge) et réalise des ouvertures de milieux favorables à ces espèces.

Des conflits d'usage peuvent apparaître autour de ces problématiques d'ouverture de milieux entre la chasse et le pastoralisme.

Des ouvertures ou maintien d'ouvertures de milieux peuvent être encouragées via les mesures agroenvironnementales et climatiques animées par le PNR et par la CASA sur les zones Natura 2000 « Préalpes de Grasse » et « Rivière et gorges du loup ». Le lien peut être fait avec la fédération de chasse et les éleveurs en amont des diagnostics pour identifier les zones à enjeux de chasse, de pâturage et d'ouverture de milieux.

b. Action 23 « recensement des conflits d'usages liés aux chiens de protection »

L'objectif de cette action est de pouvoir prendre connaissance des conflits d'usages recensés par la DDTM 06 sur les communes du POPI des Baous. C'est une demande formulée par les élus lors du diagnostic du POPI.

Modalités d'action : La DDTM 06 propose aux usagers rencontrant des problèmes lors de leurs passages en zone pastorale de les faire remonter via un questionnaire. L'action 23 pourrait se décomposer en 2 temps :

- Interroger la DDTM 06 sur sa possibilité de relayer les informations récoltées et comment. → la question sera posée via le même courrier à la Préfecture cité plus haut
- Faire circuler dans les mairies (élus et agents), gendarmeries et points d'information touristique l'information de l'existence de ce questionnaire → (cf action 35) une réunion annuelle ou par mandat présentant le pastoralisme, les chiens de protection, les résultats de l'enquête DDTM06, etc. Un premier point d'info sera proposé pour le premier comité de pilotage du POPI

Partenaires à associer :

- DDTM 06 (mission pastoralisme), gendarmeries et polices rurales si il y en a, police municipale, ambassadeurs du PNR

Autre idée : la communication peut aussi se faire auprès des organisateurs d'événements sportifs ou lors des manifestations dédiées au tourisme (Festival Outdoor par exemple) Caroline fait le lien avec Cynthia FAURE (CM activités de pleine nature PNR) et Sylvie DAVILLER Chargée de communication PNR) à cet effet

Discussion du COPIL :

c. Actions 36 à 40 « communication autour du partage des espaces et de la présence des chiens de protection »

La communication est un outil important à mettre en place tout au long de la réalisation du POPI. La communication grand public s'ajoute à la communication auprès des élus proposée précédemment.

Modalités d'action : Il est proposé de faire le point pour présenter au COPIL une stratégie de communication à valider concernant :

- La communication sur le partage des espaces et les chiens de protection réalisée par tous les partenaires
- Les canaux de diffusion existants et mobilisables selon les publics cibles
- La création d'une note technique partagée et rédiger un article pour les prochains bulletins municipaux (mai/juin)
- (A vérifier :) les modalités du règlement du PLU Métropolitain en zones A et N pour qu'il n'empêche pas la mise en place d'équipements pastoraux.

Idées proposées par le comité technique :

Contactez les structures organisatrices d'événements ou sorties sportives (Fédération Française de Randonnée Pédestre FFRP et Comité olympique des sports CDOS par exemple) ; Certains ont exprimé le souhait de communiquer sur le sujet. Le CRT PACA organise un workshop pour donner à la presse des éléments de langage, une occasion de faire passer les messages existants ?

Utiliser les bulletins municipaux.

Solliciter les correspondants *Nice Matin* qui peuvent proposer de rédiger des articles (qui quand ?).

Partenaires à associer : Département 06, DDTM, EPCI, communes

Discussion du COPIL :

Il est proposé de préciser que la communication se fait sur la nécessité de la présence des chiens de protections.

Sur le Domaine des Courmettes, l'association A Rocha lance une prestation pour optimiser et uniformiser la signalétique sur les chemins.

La CASA va mettre à disposition des communes des gardes champêtres. Plusieurs communes (dont Le Broc et Pierrefeu) ont commandé des tournées de l'ONF pour les pics de fréquentation.

Il peut être intéressant de proposer des sessions de formation aux messages à transmettre en espaces pastoraux, à destination des professionnels du tourisme (animateurs CASA Nature par exemple) et des professionnels de terrains présents à l'année sur le secteur (les gardes champêtres par exemple).

Dans le même but, rencontrer les associations locales d'utilisateurs (VTT, randonnées)

Préparer des messages à proposer aux partenaires ou associations locales pour diffusion dans leurs réseaux de contacts ou sociaux.

d. Actions 2,3,10 (1 à 11 plus globalement) : « Améliorer la pérennité de l'activité pastorale grâce à des outils modernes et fonctionnels »

L'objectif de cette proposition est de commencer à réunir les informations réglementaires nécessaires à l'implantation ou la rénovation d'équipements pastoraux.

Modalités d'action :

- Reprendre la liste des projets et besoins en aménagements réalisée lors du diagnostic, sélectionner un projet représentatif des besoins ou les 2 projets en suspend ?
- Mentionner ce besoin dans le courrier au sous préfet
- Réunir les partenaires autour d'un projet pour tenter de recueillir / dresser les exigences architecturales des sites classées et en faire un « cahier technique » : Valerie GAUGLER chargée de mission Paysage Aménagement Urbanisme cherchera date d'ici au 14 juillet
 - DDTM 06 dont architecte conseil
 - ABF
 - DREAL
 - Département 06
 - Communes (dont services urbanisme le cas échéant) ?
 - Autres ?

Idées du comité technique :

La Métropole Nice Côte d'azur peut financer les équipements pastoraux à hauteur de 30% (voir conditions)

Le SIVOM réalise actuellement un inventaire du patrimoine vernaculaire (BDD Gertrude anciennement Mérimée) des sept communes du SIVOM en partenariat avec la Région. Des fiches explicatives sur certains éléments identifiés (dont cabane en pierre sèche, lavoirs, fermes...) sont consultables sur le site web de la Région pour la Gaud. Actuellement l'inventaire se poursuit à Saint-Paul-de-Vence.

Les dossiers de demande d'aménagement ou de rénovation doivent être présentés ensemble ou au moins à plusieurs pour avoir une meilleure chance d'être étudiés, accompagnés et acceptés.

Partenaires à associer : Département 06, DDTM, Chambre d'agriculture, EPCI, communes

Fait en 2022 :

Le SIVOM a étudié le règlement du PLU Métropolitain et a proposé une modification pour permettre la construction d'équipements nécessaire à la pratique du pastoralisme. Toutefois cette modification n'a pas pu être prise en compte dans la modification de 2022, elle doit être proposée plus en amont.

Le PNR et la CASA ont participé à une réunion de la CDNPS sur le terrain. Deux éleveurs ayant déposés des projets de bâtiments ont été rencontrés. Cette réunion a été l'occasion de mieux comprendre les exigences des membres de la CDNPS et son fonctionnement. Des discussions sur l'intervention des partenaires locaux (DDTM, Natura 2000, PNR ou autre) en amont des dépôts de projets ont permis d'amorcer des réflexions avec la DDTM et certains membres de la CDNPS.

Discussion du COPIL :

Il est rappelé le besoin urgent en équipement pour l'approvisionnement et le stockage de l'eau sur les zones pastorales. Le sujet est abordé depuis quelques années mais il n'y a toujours rien de fait.

Le Département 06 lance un appel à projet « Gestion de la ressource en eau » avec une rubrique « Stockage et gestion de la ressource en eau ». Dossiers à déposer avant le 10 mars 2023.

4. Stages 2023

Stage « circuits courts » (Action 25)

La première action prévue en 2022 était l'accueil d'un stagiaire de 4 à 6 mois sur l'« Accompagnement des éleveurs dans les démarches de circuit court ». Les missions principales du stage concernent :

- Une synthèse démarches et opportunités dans un rayon kilométrique à définir à l'issue d'une première rencontre de lancement : Plans Alimentaires Territoriaux en cours sur la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et la Métropole de Nice, magasin de producteurs, dynamique des commerces des villages du Grand Parcours des Baous en lien avec les circuits courts.
- L'identification des freins et des leviers pour les éleveurs à s'inscrire dans des démarches de circuit court et/ou des démarches collectives, et à développer la vente de proximité ; évaluation de la capacité/envie à recourir à du salariat mutualisé si une somme de besoins se dégage.
- Des propositions de solutions pour la valorisation des productions d'élevage en circuit court qui pourraient notamment s'inscrire dans le cadre des Plans Alimentaires Territoriaux en cours ou être portés par les politiques territoriales en 2023 (financements à explorer dont LEADER, FEADER, Département, Région, etc.)

Malgré les quelques candidatures le stage n'a pas trouvé preneur. Les solutions envisagées pour mener à bien cette action sont :

- Relancer l'offre de stage à l'automne pour un stage hiver/printemps 2023 avec possibilité d'élargir les missions sur de la communication -> prévu si le service civique ne trouve pas preneur. Le PNR a reçu une candidature spontanée à étudier dans ce cadre.

Stage « Intégration paysagère des équipements pastoraux » (Action 10 « Gestion commune et par étapes des dossiers d'équipements en site classé, en reprenant l'historique des dossiers déposés et en travaillant avec les organismes gestionnaires du site classé »)

Deux étudiants en école d'architecture ont sollicité le PNR pour un stage court (3,5 semaines) en juin 2023.

Le PNR leur a proposé de travailler le secteur du POPI afin d'amorcer un travail sur l'intégration paysagère des équipements d'élevage (abreuvoirs, clôtures, etc., bâtiments?) en vue de contribuer à un futur projet de recommandations architecturales et paysagères. Cela pourra permettre de faciliter la réalisation des projets des agriculteurs situés en site classé ou en zone paysagère protégée.

5. Compositions du COPIL et du COTEC

a. Composition du COPIL

Lors de la réunion de cadrage d'octobre 2022, une liste de membres du COPIL a été proposée :

- Elus SIVOM + 3 communes
- Le Président du Parc ou son représentant
- Le Président du COPIL N2000 ou son représentant
- Le Président du Département ou son représentant (compétence PDESI/PDIPR)
- La Présidente du POPI
- Leurs services à titre consultatif

Il est proposé de ne conserver dans le COPIL que les instances/membres décisionnaires selon le tableau suivant :

Instance	Fonction	Nom (ou représentant)
POPI	Présidente	Valentine GUERIN
PNR Préalpes d'Azur	Président	Eric MELE
Vence et SIVOM	Président	Régis LEBIGRE
Coursegoules	Elu référent	A nommer
Gattières	Elu référent	Anne NAVELLO, Adjointe
Saint-Jeannet	Elu référent	Julie CHARLES, Maire
Tourrettes-sur-Loup	Elu référent	Frédéric POMA, Maire
Bouyon	Elu référent	Renée Paule Gachet
Le Broc	Elu référent	Michèle Bernard

+ leurs services à titre consultatif

b. Composition du COTEC

Lors de la réunion de cadrage d'octobre 2022, une liste de membres du COTEC a été proposée :

- Directeur du SIVOM
- Chargée de projet SIVOM
- Direction du PNR (Directrice ou Directeur adjoint)
- Chargés de projets du PNR selon les thématiques abordées
- Chargés de mission Natura 2000 (CASA)
- Chargées de mission CERPAM
- Chargé de mission Chambre d'Agriculture (Estelle Pernot en premier lieu)
- Services des communes du Grand Parcours des Baous
- Services départementaux (PDESI/PDIPR)

Il est proposé d'ajouter les structures suivantes :

- Métropole Nice Côte d'Azur, chargée de mission agriculture Sylvie Dupuy
- ONF (Emmanuel Joyeux)
- DDTM 06 (Quentin Baudouin, chef de pôle, qui relayera si besoin aux services pastoralisme ou chasse)
- FROSE (Jacques Courron, président)

Il est proposé d'inviter également la Fédération de Chasse et l'OFB en fonction des thématiques abordées. Ils seront également invités sur les réunions de travail relatives aux actions citées précédemment.